## EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Date de la Convocation : 14 août 2024

Date de publication : 5 septembre 2024

Conseillers en exercice: 11

Présents:

Votants:

9

Le 4 septembre 2024

à 18 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Carole THOUESNY, Maire.

Étaient présents:

Mmes Valérie BEAUSEIGNEUR - Corinne HOEFFEL - Lysiane PY -Myriam PETHITHORY - Pascale PION

MM Daniel BERTHAUD - Olivier CARREY - Gérard BOICHOT formant la

majorité des membres en exercice.

Résultat du vote

- Pour :

- Contre: 0

- Abstentions: 0

Absents excusés :

Mme Céline SCHWARTZ

M Jean-Pierre MUSSIO

Procurations:

Néant

M. Gérard BOICHOT a été élu secrétaire.

OBJET: relais d'assistantes maternelles - Subvention FRANCAS

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention d'objectifs et de moyens proposée par les FRANCAS dans le cadre de l'animation du Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) du Canton d'Hérimoncourt auquel notre commune est associée.

Les communes s'engagent à prendre en charge financièrement la participation demandée par les FRANCAS pour animer et gérer le RAM. La répartition des charges entre les communes est réalisée en fonction du nombre d'habitants

La participation des communes se fait sous la forme de la mise à disposition de moyens (locaux, matériels) et sous la forme de versement de subventions.

La participation de la commune pour l'année 2024 s'élève à 1 078 euros.

L'exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide d'allouer la somme de 1 078 euros à l'association les Franças.
- autorise Madame le maire à signer la convention

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

DASLE, le 5 septembre 2024

Madame Le Maire,

Carole THOUENSY

Envoyé en préfecture le 05/09/2024

Reçu en préfecture le 05/09/2024

Publié le 5 SEP. 2024

ID: 025-212501969-20240904-DCM 2024 41-DE